



Sommaire

- 1 > Santé et sérénité, tels sont nos souhaits pour vous en 2012
- 2 > Audience du 29 novembre 2011 avec Jean-Marc Huart à propos de la voie professionnelle
 - > Audience de l'intersyndicale de l'enseignement professionnel à l'Association des Régions de France le 11 janvier
- 3 > Communiqué de presse de l'intersyndicale nationale de l'enseignement professionnel
 - > Agression : cela n'arrive pas qu'aux autres !
- 4 > Pétition intersyndicale nationale : défendre la formation professionnelle initiale publique sous statut scolaire !
 - En direct des CPC :
- 5 > CPC n°8 - Les nouveaux BTS Métiers de la Mode
- 6 > Sous-commission Aviation de la CPC n°3
 - > CPC n°3 - Métallurgie
- 7 > Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

Santé et sérénité, tels sont nos souhaits pour vous en 2012

Il est encore temps en cette fin janvier de vous adresser nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Nous vous souhaitons donc une excellente santé pour vous et les vôtres, un établissement scolaire où vous ayez plaisir à travailler dans le calme et le respect de la part des élèves, des familles et de la hiérarchie : cela devrait aller sans dire, mais...

Toutefois en cette période d'examen de la dotation horaire globale des établissements et compte tenu du contexte actuel, nous doutons de la possibilité pour tous d'aborder la nouvelle année en toute sérénité.

Sachez que nous sommes là pour trouver avec vous des solutions concrètes à vos difficultés éventuelles et n'hésitez pas à faire appel à nos équipes.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU
Secrétaire nationale à l'enseignement professionnel et technologique

Audience du 29 novembre 2011 avec Jean-Marc Huart à propos de la voie professionnelle : un entretien cordial qui ne nous a pas vraiment rassurés

Le SNALC a sollicité début novembre une audience auprès de M. Jean-Marc Huart (sous-directeur des formations professionnelles). Anne-Marie Le Gallo-Piteau et Gaëtan Malejacq sont reçus par Jean-Marc Huart lui-même et Patrick Desprez (IA-IPR) dès le 29.

L'objectif du SNALC dans cette audience est de faire le point sur la rénovation de la voie professionnelle, sans se limiter au bac pro 3 ans. La préoccupation principale du SNALC est en effet l'aggravation des inégalités de traitement des élèves comme des professeurs sur l'ensemble du territoire. Aggravation consécutive non seulement à la mise en place du bac pro 3 ans mais aussi au développement de dispositifs annexes tels que les lycées des métiers ou à des politiques locales de suppressions de formations accessibles aux élèves les plus fragiles. Le SNALC fait part de son inquiétude devant les problèmes posés par le manque de maturité des élèves et s'interroge sur la diminution réelle du nombre de sorties sans diplômes. Le SNALC souligne enfin - au-delà même des suppressions de postes - la détérioration constante des conditions de travail des enseignants liée aux contraintes imposées pour les évaluations des PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel) notamment.

Sur ces constats généraux une discussion cordiale s'engage où chacun tient son rôle traditionnel.

En réponse à la question des sorties sans diplôme, M. Desprez précise qu'il y avait en 2010/2011 48000 places vacantes dans les lycées professionnels et que la réduction en 2012 du nombre de postes d'enseignants sera moins que proportionnelle à celle du nombre d'élèves. Il précise en outre que le taux de sortie en fin de première année de bac pro (comparée aux sorties en fin de 1^{ère} année de BEP) et fin de première année de CAP a diminué de deux points. M. Huart se félicite quant à lui de l'accroissement du nombre d'élèves issus de SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) admis en sections de CAP. Il se félicite aussi de l'ouverture de 24000 places en CAP depuis 2007 et souligne la recherche d'une situation d'équilibre entre CAP et bac pro dans les académies.

Par ailleurs, J-M Huart annonce une recherche de simplification du CCF ainsi qu'une évaluation de ce dispositif par le CEREQ. Compte tenu des difficultés liées aux machines dangereuses dans les bacs industriels, il se dit prêt à réfléchir à une réorganisation des PFMP afin de tendre vers un système d'alternance en Terminale bac pro (ndlr: ce propos nous paraît très lié aux déclarations volontaristes du Président de la République sur l'apprentissage), d'autant que le taux d'insertion des élèves issus de l'apprentissage est supérieur à celui des jeunes issus de la formation initiale classique.

Il va de soi que nous ne partageons pas l'optimisme de nos interlocuteurs. Nous citons le cas du lycée professionnel de Castelnaudary qui devient un lycée des métiers du bâtiment au prix de la fermeture pure et simple de la formation de sérigraphie malgré l'équipement coûteux disponible et en dépit du fait que le marché de l'emploi local est demandeur de ces compétences spécifiques. Autre aberration : la fermeture du CAP pressing à Vierzon sous prétexte de l'effectif faible mais pourtant constant et malgré les investissements en matériels faits par la Région. La seule formation de CAP désormais offerte étant le CAP vente, les élèves fragiles concernés se voient donc purement et simplement interdire l'accès à une formation et donc à un diplôme.

Enfin, Messieurs Huart et Desprez semblent très étonnés quand nous expliquons que les contraintes de dates imposées par les inspecteurs pour les évaluations en PFMP rendent ces évaluations matériellement infaisables par les professeurs de disciplines professionnelles des classes concernées et obligent l'ensemble des enseignants du domaine professionnel du lycée à réaliser ces évaluations pour des classes et des référentiels qu'ils ne connaissent pas.

Monsieur Huart nous demande à la fin de cet entretien de réfléchir à des suggestions pour améliorer le fonctionnement du CIC (Comité Interprofessionnel Consultatif).

A-M LGP

Audience de l'intersyndicale de l'enseignement professionnel à l'Association des Régions de France le 11 janvier : la crainte du démantèlement de la voie professionnelle reste d'actualité

L'intersyndicale, créée en vue du maintien de l'enseignement professionnel sous la responsabilité de l'Education nationale et contre un éventuel transfert de compétences vers les régions, avait sollicité une audience auprès du président de l'Association des Régions de France (ARF). Les représentants de cette intersyndicale, parmi lesquels Anne-Marie LE GALLO-PITEAU pour le SNALC-FGAF, ont été reçus au siège de l'ARF mercredi 11 janvier par le président de la commission Education de l'ARF, François BONNEAU, président de la Région Centre.

La réunion a duré deux heures. M. BONNEAU nous affirmé que la volonté des régions se limitait à accroître leur rôle en ce qui concerne la définition des Plans Régionaux De Formation (PRDF). Il a évoqué la formation continue et a convenu que les cartes des formations ont un impact sur les postes d'enseignants avec les ouvertures et fermetures de sections, mais

nous a soutenu à l'envi que les régions ne veulent en aucun cas gérer les affectations ou les carrières des professeurs de lycées professionnels. L'intersyndicale a fait part de ses craintes les plus vives en la matière et redoute que les PLP subissent le même sort que les personnels administratifs, les ouvriers et personnels de santé. Nous considérons qu'il en va de l'égalité des citoyens devant la formation sur l'ensemble du territoire : programmes et formations doivent être nationaux.

La démonstration nous a laissés sceptiques et nous avons invité M. BONNEAU à émettre un communiqué de presse afin de lever toute ambiguïté.

Nos craintes demeurent intactes, c'est pourquoi nous vous invitons vivement à signer dans les plus brefs délais la pétition intersyndicale dont le texte figure ci-après. **A-M LGP**

COMMUNIQUE DE PRESSE
de l'intersyndicale nationale de l'enseignement professionnel
AetD, CGT Educ'action, FAEN, Se-UNSA, Snetaa-FO, Snalc-FGAF,
Snep-FSU, Snep-FSU, Snetap-FSU, Sgen CFDT, SUD Education, SYAC CGT

Pour défendre l'enseignement professionnel public, sous statut scolaire,
l'intersyndicale appelle les personnels à se mobiliser.

L'intersyndicale nationale de l'enseignement professionnel public (LP, SEP, SEGPA et EREA, lycées agricoles), s'est de nouveau réunie le 16 janvier pour examiner la poursuite à donner à l'action engagée en faveur de la défense de l'enseignement professionnel initial sous statut scolaire.

Reçue par le vice-président de l'ARF chargé de l'Education, M. François BONNEAU, l'intersyndicale se félicite que cette audience ait pu se tenir rapidement, le caractère très large de l'intersyndicale (toutes les organisations syndicales y participent) et l'approche des élections expliquant peut-être cela.

Au nom de l'ARF, le vice-président a tenu à affirmer son opposition à toute éventualité de transfert des personnels enseignants et d'éducation de la voie professionnelle vers les Régions. Nous en prenons acte et restons vigilants en ce qui concerne l'avenir.

M. Bonneau a exprimé son désaccord avec la proposition de N. Sarkozy d'une dernière année en apprentissage pour les sections de CAP et de Baccalauréat professionnel de nos établissements. Il a souligné que les déclarations du chef de l'Etat étaient faites sans concertation, l'apprentissage étant pourtant du ressort des Régions. Pour l'ARF, l'enseignement professionnel initial, sous statut scolaire, doit rester le cœur de la voie professionnelle. Il a condamné également les suppressions massives d'emplois, particulièrement dans l'enseignement professionnel public, sous statut scolaire, pour la rentrée 2012.

L'intersyndicale espère que ces déclarations se concrétiseront par un soutien des responsables des Régions dans les luttes à venir sur ces questions.

L'intersyndicale a constaté un désaccord entre nos organisations et l'ARF en ce qui concerne la mixité contrainte des publics au sein des sections de CAP ou de Bac pro. Nous continuons à penser que celle-ci n'est pas compatible avec un enseignement de qualité car elle génère de très nombreuses difficultés.

Des interrogations demeurent également sur le partage des responsabilités, entre l'Etat et les Régions, dans la construction de la carte des formations. Si les Régions ont la responsabilité de celle de l'apprentissage, en ce qui concerne les formations sous statut scolaire, il est assez difficile de voir à quel niveau exact l'ARF souhaite en avoir l'initiative. En effet, la gestion des établissements et de leurs équipements leur revient, alors que celle des personnels enseignants, d'éducation, administratifs, sociaux et de santé relève de la fonction publique d'Etat.

A la sortie de cette entrevue, les organisations syndicales ont relevé qu'il pouvait exister certaines différences d'une Région à l'autre et que l'ARF ne pouvait en rendre compte. Ce sont dans les décisions effectives, que prendront les Régions, que nous mesurerons le soutien de celles-ci à la défense de l'enseignement professionnel public laïc sous statut scolaire.

L'intersyndicale a décidé d'appeler les personnels à signer massivement une pétition nationale dont le lancement a été fait avec 1 000 premières signatures de responsables nationaux, académiques et départementaux de toutes nos organisations (ci-jointe).
Site : <http://pourlenseignementprofessionnelpublic.org>

Nous renouvelons notre demande d'audience auprès de Luc Chatel, aujourd'hui restée sans réponse. Nous souhaitons transmettre au ministre de l'Education nationale les pétitions qui auront été signées.

Nous appelons les personnels des LP, SEP, SEGPA, EREA, lycées agricoles à se réunir dans les établissements, dans les départements, dans les académies pour décider collectivement des actions à mettre en œuvre. Nous devons nous mobiliser pour empêcher les suppressions de postes, les fermetures d'établissements et obtenir le maintien d'un enseignement professionnel public, sous statut scolaire, de qualité.

Paris, le 20 janvier 2012

Agression : cela n'arrive pas qu'aux autres !

Nous avons appris récemment que la garantie de la GMF était désormais élargie au-delà des procédures administratives. C'est bien malgré moi que je fais dès cette semaine le test pour vous.

En effet, en cours avec une classe difficile d'élèves de 15 ans, à la suite d'un enchaînement d'incidents, j'ai subi une agression caractérisée avec menace de mort de la part d'un des jeunes de la classe. Il a fallu l'intervention de trois autres garçons et d'un adulte extérieur pour que je ne sois pas passée à tabac. Je n'ose imaginer mon sort s'il avait été armé.

J'ai immédiatement porté plainte et me suis adressée à la GMF. La personne de la plateforme téléphonique qui m'a fort aimablement répondu depuis Noisy-le-Grand m'a précisé que si le Procureur de la République n'a pas entamé de poursuites dans un délai de trois mois, je pourrai me constituer partie civile. Si le Procureur décide de poursuivre ou si je me constitue partie civile, la GMF me procurera un avocat qui me représentera dans le cadre de la procédure pénale. Je peux dès maintenant envoyer la copie de mon dépôt de plainte qui ne sera toutefois pris en compte qu'après le début des poursuites.

Dans l'immédiat, et dans le cadre de la procédure disciplinaire, la GMF n'intervient pas, même en cas d'appel.
Mon conseil : ne pas hésiter à se défendre en portant plainte et faisant porter plainte par le chef d'établissement.

Louise BAILLON

Défendre la formation professionnelle initiale publique sous statut scolaire !

Depuis plus de 60 ans, les personnels des LP, SEP, SEGPA et EREA assurent en France l'enseignement professionnel initial, sous statut scolaire, au sein du ministère de l'Éducation nationale et de celui de l'Agriculture. Ils revendiquent l'égalité de cette voie professionnelle, pour leurs élèves et pour eux-mêmes, avec les deux autres voies du lycée, générale et technologique.

En présentant ce qu'il appelle « l'acte III de la décentralisation », après l'acte II qui a vu le transfert des personnels TOS, le Président de l'Association des Régions de France (ARF), a revendiqué un service public régional de l'orientation et de la formation professionnelle avec un élargissement des compétences régionales.

De façon continue, le gouvernement assure la promotion de l'apprentissage. Récemment, le Président de la République a fixé l'objectif de 800 000, voire un million, d'apprentis (environ 450 000 aujourd'hui). Cette politique est accompagnée par les Régions, responsables de la carte de l'apprentissage, qui viennent de signer les Contrats d'Objectifs et de Moyens pour le développement de celui-ci.

Sous l'impulsion de la ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, la loi Cherpion du 11 juillet 2011 met en place de nouvelles règles, plus souples, du contrat d'apprentissage pour favoriser le développement de l'alternance au détriment de la qualité et des conditions de formation.

Le président Sarkozy affiche la volonté de transformer la dernière année de formation des lycéens de CAP ou de bac Pro en une année en apprentissage au sein même de nos établissements. Pour un jeune, le droit à une formation professionnelle qualifiante serait alors soumis à la possibilité, ou non, de signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.

Tous ces éléments convergent vers une remise en cause très nette de la voie professionnelle, sous statut scolaire, dans les LP, SEP, SEGPA et EREA au sein de l'Éducation nationale et du ministère de l'Agriculture.

Ils constituent une menace sérieuse pour un accès de tous ceux qui le souhaitent, sans discrimination, à une formation professionnelle de qualité.

➔ A cela nous disons STOP !

Les personnels des LP, SEP, SEGPA et EREA exigent le maintien de l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire au sein des établissements du ministère de l'Éducation nationale et de l'Agriculture.

- Ils refusent catégoriquement l'éventualité d'un transfert des personnels enseignants de la voie professionnelle vers les Régions.
- Ils exigent le rétablissement des moyens, en structures et en postes, indispensables à une véritable rénovation de l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire.
- Ils refusent les mesures favorisant le développement de l'apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire.

| Nom | Prénom | Qualité | établissement | signature |
|-----|--------|---------|---------------|-----------|
| | | | | |

En direct des CPC

Compte rendu de la commission de la **CPC n°8** du 8 novembre 2011 **Les nouveaux BTS Métiers de la Mode :** **référentiel et règlement d'examen**

1/ **BTS métiers de la mode** **Vêtement**

Monsieur Message présente la filière du CAP au BTS.

Les poursuites d'études après CAP doivent faire l'objet de l'avis de l'équipe pédagogique.



Présentation du BTS MM Vêtement :

- On y a introduit la 3D quoiqu'elle ne soit pas encore tout à fait au point pour le vêtement.
- Les maths sont très orientés métiers avec la géométrie vectorielle et la transformation des images.
- Les sciences sont très orientées vers les textiles : une validation est encore attendue.

U41 : il s'agit de CAO numérique (pas manuel).

Evaluation en CCF : oral de 30 mn en fin de cycle vers mars de la seconde année. Pour les candidats issus d'établissements non habilités : épreuve de 40h et oral de 30 mn.

On observe que le moulage manuel reste aujourd'hui très important : durée 12 à 24 heures selon le travail demandé.

U5 : épreuve ponctuelle nationale très difficile et importante.
U6 : ponctuelle pendant un stage en milieu industriel.

Monsieur Guérin de l'UFIT (Union Française des Industries Textiles) fait observer que la licence professionnelle devra être très orientée et avec un fort poids des sciences et de la chimie.

Introduction comme dans les autres BTS d'un co-enseignement du professeur de discipline professionnelle et du professeur de langue (anglais). Co-enseignement aussi entre économie-gestion et arts appliqués sur des thèmes ciblés.

On évoque la difficulté à trouver des stages et le financement par des organismes qui offrent des stages à l'étranger (Chine, Madagascar, ...). On introduit d'ailleurs pendant cette réunion le mot éthique au référentiel en C31.

L'intitulé du BTS est approuvé. Une présentation au CSE est prévue en décembre pour une première session d'examen en 2014 et la dernière de l'ancien BTS en 2013.

2/ **Présentation du BTS Métiers de la Mode chaussure/marochinerie**

Il existe trois centres de formation dans ce domaine contre 21 pour l'habillement.

Il s'agit ici d'un BTS très ambitieux pour lequel un bac + 3 devrait être envisagé en ce qui concerne la gestion.

On note que dans cette spécialité, l'histoire du costume est plus approfondie dans le domaine des accessoires que dans le BTS MM Vêtement.

3D : elle est au point pour le cuir mais pas pour les vêtements. Les épreuves se passent donc soit en 2D soit en 3D. Les compétences s'acquièrent en 2D et 3D dans la mesure du possible.

Epreuve E5 : évaluation et rapport de stage écrit comportant au moins deux pages en anglais établissant le bilan de l'activité (idem vêtement).

Durée de l'épreuve : 45 minutes = 20 minutes pour la présentation par le candidat + 20 minutes d'entretien avec le jury + 5 minutes en langue anglaise (idem vêtement).

Suppression de la mention " et du cuir pour chaussure/marochinerie ".

3/ **bilan de la table ronde de septembre 2011** **(présentation par Madame Noël) :**

Cette table ronde était centrée sur les attentes des entreprises en matière de recrutement et regroupait les ministères de l'éducation nationale et de l'industrie ainsi que les professionnels.

Le groupe de travail mis en place rassemble néanmoins surtout les métiers de l'industrie et du luxe (ex : LVMH, Chanel).

Une réflexion est menée avec l'ONISEP : il s'agit de faire connaître la diversité des filières aux jeunes et à leurs familles. On évoque notamment le manque de candidats pour les centres de recherche dans ces entreprises.

4/ **Questions diverses**

On aborde la question du positionnement du CFA Rhône-Alpes qui connaît des difficultés de recrutement alors que des emplois restent vacants dans les entreprises. Madame Trocmé annonce une note au recteur pour clarifier la situation.

On envisage la prochaine CPC mi-mai en fonction de l'avancement des travaux. Elle portera notamment sur la cartographie du recrutement, l'intégration dans les entreprises et la rencontre avec les professionnels au salon du cheval.

On annonce que les mandats des CPC devront être renouvelés avant août 2012.

Josée-Ariane MULLER
Académie de Clermont-Ferrand

Compte rendu de la sous-commission **Aviation** de la **CPC n°3** du 12 décembre 2011

La réunion a pour objet de faire le point sur la rénovation de la filière de formation en Aéronautique.

L'état des lieux de l'existant :

Trois CAP -

ESA : Electricien sur Systèmes d'Aéronefs (2 ans) ;
MSA : Maintenance sur Systèmes d'Aéronefs (2 ans) ;
MCA : Mécanicien de Cellule Aéronef (2 ans) ;
(MEA : Mécanicien d'Entretien Avion (2 ans) a été abrogé en 2005) ;

et un **Bac Pro aéronautique à deux options** : (option A dite MSC, mécanicien, systèmes-cellule et option B dite MSA, mécanicien, systèmes-avionique) avec 5 mentions complémentaires suivant Moteur à Turbines ou à Pistons, et un Bac Pro Aviation légère.

C'est surtout le Bac Pro qui va être modifié, en un Bac Pro Aéronautique avec trois options, Avionique, Système et Aérostructure.

Pour le Bac Pro, la Seconde sera généraliste, puis les 3 options se distingueront. Il y aura des certifications communes et intermédiaires.

Avec en plus proposition d'un BEP Aéronautique comme certification intermédiaire.

La révision des mentions complémentaires se fera dans un second temps.

Le diaporama nous sera envoyé.

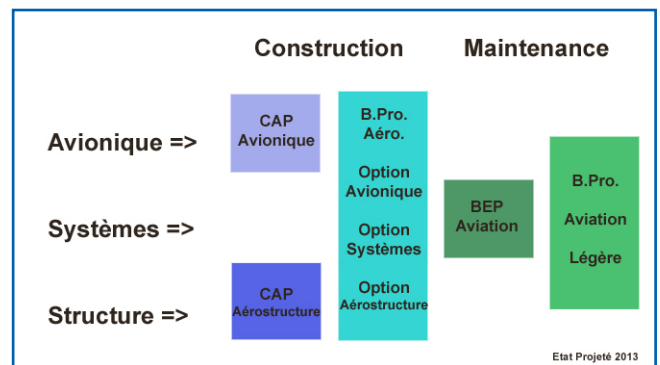
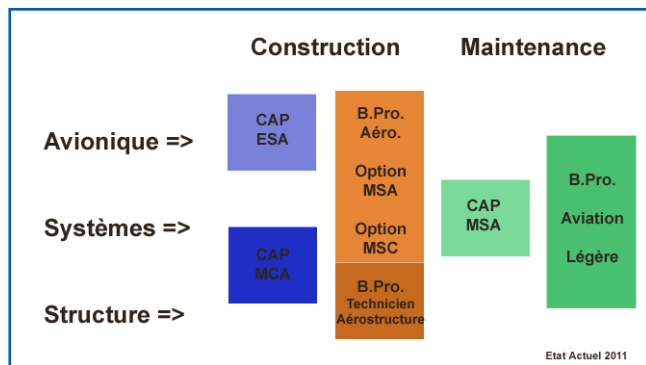
L'objectif est la mise en place pour la rentrée 2013.



La question se pose des passerelles entre les différentes options, qui sont très différenciées. En revanche, la culture aéronautique commune doit être connue de tous.

Se pose la question de l'anglais : c'est du technique appliqué, avec un vocabulaire technique spécifique.

Guy WESTERMANN - Académie de Strasbourg



Compte rendu de la commission **Métallurgie** de la **CPC n°3** du 20 décembre 2011



Nous retrouvons ici le compte-rendu de la commission plénière tenue le 20 décembre 2011 et celui de la sous-commission " Electrotechnique, électronique, automatisation et informatique " du 29 novembre.

1/ Présentation du projet de rénovation du diplôme de " Monteur-technicien en réseaux électriques ".

Le technicien en réseaux électriques est un professionnel de la construction de réseaux électriques de distribution (réseaux aériens, souterrains et d'éclairage public). Les professionnels souhaitent rénover ce diplôme afin d'adapter l'employabilité des techniciens aux nouvelles exigences du métier. Ce secteur qui emploie 80000 personnes en France est en pleine expansion, un flux annuel de 300 niveaux diplômés est attendu pour cette formation qui convient aux élèves ayant déjà des compétences en électricité. Le public principalement visé est celui des titulaires du " Bac pro ELEEC " ou " Bac pro MEI ". Le diplôme de niveau 4 qui valide une année de formation, dont douze semaines passées en entreprise, a comme modalités d'attribution :

- La préparation d'une activité de chantier en ponctuel écrit de trois heures (coef 3) ;
- La réalisation d'une installation en CCF de huit heures (coef 6) ;
- Une évaluation de l'activité professionnelle en CCF d'une vingtaine de minutes (coef 3).

La date de mise en œuvre de ce nouveau programme est prévue à la rentrée 2013.

Cette mention complémentaire est donc dédiée aux titulaires d'un BAC professionnel a priori. Nous avons fait part de notre étonnement sur le public visé et avons demandé si d'autres diplômes de cette nature allaient voir le jour. Il nous a été répondu que ces formations ne dévalorisaient aucunement la valeur d'un bac professionnel et que par ailleurs il n'y a aucune volonté de multiplier de type de diplôme.

Nous faisons remarquer que les enseignants en charge de ces nouveaux domaines auront besoin d'une formation préalable, notamment au niveau de la maîtrise des risques. L'inspection générale assure que des solutions seront trouvées.

2/ Présentation du projet de rénovation des BTS " Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques (IRIS) " et BTS " Systèmes électroniques (SE) ".

M. Bergmann, inspecteur général, nous a présenté le projet de référentiel du BTS SNI " Systèmes du Numérique et de l'Information ", issu d'une fusion entre le BTS SE et IRIS pour lequel sera proposé deux options : " informatique et réseau " et " électronique et communication ". Les étudiants devront faire leur choix dès l'inscription en 1^{ère} année, 40% de l'enseignement sera commun. La mise en œuvre est prévue pour la rentrée 2013 mais les établissements souhaitant l'anticiper pourront proposer ce nouveau

programme dès la nouvelle rentrée selon M. Bergmann. L'argument martelé par l'inspection générale pour défendre cette fusion est qu'elle sera à même d'enrayer l'hémorragie des effectifs du BTS SE dont plusieurs sites de formation sont actuellement menacés de fermeture.

3/ Lors des questions diverses nous avons évoqué le cas du BTS " domotique " dont l'avenir préoccupe nos collègues.

Il est convenu d'engager des travaux de réflexion sur son évolution en septembre 2012 avec les acteurs des CPC 3 (Métallurgie) et CPC 5 (Bâtiment et travaux publics). Nous pouvons être inquiets au regard des commentaires faits par M. Collignon (IG) qui juge ce BTS non-approprié au monde professionnel puisque 80% des nouveaux diplômés poursuivent des études et finissent par " disparaître du circuit ". Autre commentaire accablant, selon l'IG, les titulaires des BTS " électrotechnique " et " Fluides, Energies, Environnement (FEE) " semblent être très présents et donnent toute satisfaction sur le terrain. Les professionnels n'ont pas réagi à ces propos, nous aurons donc besoin de solides arguments pour défendre cette formation aux prochaines CPC.

4/ Sous-commission automobile, matériel agricole et de travaux publics.

BTS " Conception et Réalisation de Carrosseries (CRCA) ". Opportunité de la rénovation, pour avis.

Le BTS " CRCA " dont le référentiel date de plus de 15 ans est le dernier diplôme à rénover dans cette discipline. Huit sections sont réparties sur le territoire et se partagent un effectif de 120 étudiants environ. Les évolutions demandées par les professionnels concernent :

- Un enseignement du management, de la gestion de projet, et de l'économie ;
- Une adaptation aux nouvelles techniques et aux nouveaux matériaux ;
- La connaissance des normes de sécurité ;
- Une maîtrise des langues vivantes ;
- La construction d'une cohérence entre les référentiels du BAC pro et du CAP.

Le groupe de travail débutera ses travaux fin janvier, le rapport d'activité professionnelle (RAP) est attendu au mois de juin.

5/ Sous-commission aviation. Point sur la rénovation de la filière aéronautique.

Les filières de formation en aéronautique ont été rénovées en totalité ces dix dernières années. Actuellement, les intitulés des offres sont :

Au niveau CAP

- Electricien systèmes d'aéronefs (ESA)
- Maintenance sur systèmes d'aéronefs (MSA)
- Mécanicien cellules d'aéronefs (MCA)
- Six mentions complémentaires

Au niveau Bac Pro

- Aéronautique
- Technicien Aérostructures

Au niveau BTS

- Aéronautique

Les aménagements envisagés concernent les trois niveaux. Il a été évoqué l'abrogation du CAP MSA jugé obsolète. Egalement en projet, la convergence en un seul CAP (à deux options) et un seul BAC pro ainsi qu'une validation européenne de ces formations. Les rapports d'activités professionnels sont sur le point d'être achevés pour être présentés à la prochaine sous-commission.

6/ Point d'information sur l'accompagnement et la mise en œuvre du baccalauréat professionnel " Pilote de ligne de production (PLP) " et du CAP " conducteur d'installations de production ".

Ces métiers concernent toutes les entreprises ou industries comprenant des processus ou des lignes de productions automatisées. On se pose la question de créer un BTS dans ce domaine pour accueillir les diplômés du Bac PRO PLP. Il s'agit de revaloriser ces formations pour renflouer certains secteurs désertés par les élèves comme la plasturgie par exemple. Les professionnels font remarquer que ces postes sont généralement pourvus par du personnel formé en interne faute de jeunes diplômés.

7/ Le CAP dans l'espace de formation initiale, intervention du Céreq.

Le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ) est placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Éducation nationale et des ministères chargés de l'emploi. Son intervention dans la plénière de cette CPC consistait à retracer l'évolution du Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP) aujourd'hui centenaire.

Avec 195 spécialités en 2010, le CAP reste le premier diplôme en nombre de spécialités. La fréquentation est en hausse ces dernières années alors que le volume des effectifs a quasiment diminué de moitié en trente ans. Nous vous proposerons très prochainement dans ces lignes une présentation exhaustive de ce diplôme très ancré dans le monde professionnel.

La prochaine commission plénière est programmée le 30 mai.

Gaëtan MALÉJACQ - Académie de Rennes

Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

- **Examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement Supérieur.** Organisation pour les candidats présentant un handicap. BO n°2
- **BTS.** Règlement général pour les dispenses et en cas d'absence: modification. BO n°2
- **BTS " Services informatiques aux organisations " :** thème concernant l'épreuve E3. BO n°2
- **Brevet de technicien " Agencement " :** cessation de la préparation et de la délivrance. BO n°47
- **Enseignements de spécialité en classe Terminale.** Prise en charge pédagogique de l'option de TL Droit et grands enjeux du monde contemporain et de l'enseignement de spécialité de TS Informatique et sciences du numérique. BO n°44

Responsables académiques



| ACADEMIE | PRESIDENT | SECRETAIRE | TRESORIER | DELEGUE aupres du RECTORAT |
|------------------------------------|---|--|--|---|
| AIX MARSEILLE | M. Gilbert Aguilar Tél 04.90.26.30.24 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net | M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net | SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Couvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr | M. Gilbert Aguilar (voir col. Président) M. Thierry Tirabi - snalc.am@laposte.net |
| AMIENS | M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64 | M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr | SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06 | M. Jacques Bricheux - Jacques.Bricheux@ac-camiens.fr 6, rue du Chauffour - 80100 Abbeville Tél 03.22.24.38.60 (heures des repas) |
| BESANCON | Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalc@free.fr | M. Julien Pinot - 107, rue Sous la Chaix 25600 Sochaux - Tél 06.49.61.40.52 julien.pinot@wanadoo.fr | M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier | Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Présidente Mme A.-M. Marion anne-marie.marion@wanadoo.fr |
| BORDEAUX | M. François Lehec - snalc.bx.p@gmail.com 31, rue de Monpezat - 64000 Pau Tél 05.59.40.15.83 | Mme Marie-Thérèse Alonso (VP) 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vp1@gmail.com | M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux | M. Philippe Laforgue - Tél 05.56.51.05.76 |
| CAEN | M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 02.31.52.13.66 | Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc-sd14@wanadoo.fr | SNALC - M. Patrick Buhot 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - snalcbn-tres14@orange.fr | M. Henri Laville (voir col. Président) |
| CLERMONT FERRAND | Mme D. Le Moing - Tél 06.13.72.73.50 18, rte de 7 Fons - 03290 Diou dominique.lemoing@wanadoo.fr | Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr | SNALC - M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.13.08.36.60 - lanaret.jr@bbox.fr | Mme Duthon (voir col. Secrétaire) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84 |
| CORSE | M. Lucien Barbolosi - Tél 06.80.32.26.55 M. Xavier Lacombe (VP) - Tél 06.10.49.28.69 | Melle Anne-Marie Colombani Les Terrasses de Balestrino - 20000 Ajaccio Tél 04.95.51.33.84 - Fax 04.95.21.20.04 | SNALC - M. André Agostini Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07 | M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83 |
| CRETEIL | M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu | Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris | SNALC - Mme Damienne Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr | M. André Pinori 2, av. des Rougemonts 77140 Montcourt-Framonville |
| DIJON | Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr | Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr | M. Bernard Thiebaut 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaut@wanadoo.fr | Mme Françoise Morard (voir col. Présidente) M. Bernard Thiebaut (voir col. Trésorier) |
| GRENOBLE | Mme Renée Damesin - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr | Mme Marie-José Fedorko sc-grenoble@snalc.fr | SNALC - M. Jean-Pierre Marini 28, rue Sophie Germain - 26000 Valence | Mme Renée Damesin (voir col. Présidente) |
| LILLE | M. Benoît Theunis - snallille@voila.fr 6, rue de la Métairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79 | M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - apt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net | Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr | M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08 |
| LIMOGES | M. Olivier Jaulhac 50, av. du G ^e Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com | M. Hervé Domergue - Tél 06.17.24.68.09 Coustou Grand - 19360 Cosnac h.domergue@laposte.net | SNALC - M. Saillol 6, rue Corot - 23200 Aubusson | M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.82.70.01.68 32, rue Krüger - Rés Athéna, app ^t 64 - 87100 Limoges ogrfrederic@orange.fr |
| LYON | M. Didier Gallant - snalc-lyon@orange.fr 23, rue Paul Bourget - 42300 Mably Tél 04.77.72.46.29 | M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, allée de la Font Bénite 42155 Saint-Léger-sur-Roanne | Mme Françoise Gualco 6, chemin du Bois Joli - 69300 Caluire & Cuire | Mme Sylviane Arweiler - T-Fax 04.72.33.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.snalc@wanadoo.fr |
| MONTPELLIER | M. Jehan-Alain Combey - Tél 04.66.57.59.87 331, imp. des Terrasses - 30490 Montfrin snalcmcombey@wanadoo.fr | M. Jordi Carbonell 15, rue Octave Mengel - 66000 Perpignan Tél 06.73.53.14.51 - jordi.carbonell@wanadoo.fr | M. Gérard Lenfant - Tél 06.59.58.44.00 snalcmontresorier@yahoo.fr - Rés. Roquemer 32, av. des Jubiabiers - 11100 Narbonne Plage | Mme France Bamière - france.bamiere@orange.fr 540, rue du ravin d'Embarre - 34980 St-Clément de Rivière M. Georges Baltrand - georgesbaltrand@orange.fr |
| NANCY METZ | Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr | Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy | SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy | Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19 |
| NANTES | M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecaochais - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr | Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^m Luce sur Loire snalc.nantes@orange.fr | M. Richard Piquet 1, rue Perseigne - 72610 Champfleur Tél 02.33.28.49.21 - snalc72@snalc.fr | M. Hervé Réby (voir col. Président) |
| NICE | Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr | Mme Françoise Tomaszuk Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emériau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr | SNALC - 396 , av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus | Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24 |
| ORLEANS TOURS | M. François Tessier - Tél 02.34.96.02.78 26, place Vaillant-Couturier - 18100 Vierzon Francois-Leonar.Tessier@ac-orleans-tours.fr | M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleans-tours@wanadoo.fr | SNALC - 6 , rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21 | M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire) |
| PARIS | Mme Manuelle Gobert - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr | Mme Isabelle Hernandez SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris | M. Christian Doucet SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris | Mme M. Gobert et Mme K. Turoche - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr |
| POITIERS | M. Toufic Kayal - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35 | M. Alain Roche 8, av. Louis Dognon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91 | Mme Elodie Le Droucpeet - Appt 30 31, rue de la Corderie - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr | M. Toufic Kayal (voir col. Président) |
| REIMS | Mme Béatrice Jullion - bjullion@yahoo.fr 57, rue des Cavins - 02370 Chassemy Tél 06.16.51.27.87 | Mme Marie-Françoise Barillot 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00 | SNALC-CSEN 57, rue des Cavins - 02370 Chassemy | Mme Béatrice Jullion (voir col. Président) |
| RENNES | M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43 | M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzorne Tél 09.64.09.65.16 | M. Philippe Auriol - rosauiol@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17 | Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riays - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94 |
| LA REUNION | M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 02.62.21.70.09 Fax 02.62.21.73.55 | M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02 | M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis | M. Albert-Jean Mougin 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.86.74.96 |
| ROUEN | M. Thiell - snalcrrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08 | M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 42, rue de Stalingrad - 76800 St Etienne du Rouvray Tél 02.35.65.57.43 | SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01 | M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire) |
| STRASBOURG | Mme Anne Spicher - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Tourellus - 67400 Bischwiller snalc.alsace@wanadoo.fr | Mme Gabrielle Spicher 22, rue du Rhin - 67240 Schirrhein Tél 06.83.29.12.45 | Mme Nathalie Sutter 20, rue Kirchlach - 67240 Schirrhein | Mme Gabrielle Spicher - Tél 06.83.29.12.45 Mme Henriette Ludwig - Tél 03.89.77.52.56 M. Jacques Bollenot - Tél 03.89.46.28.26 |
| TOULOUSE | M. Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalctoulouse.web12.fr | M. Lionel Vidal - Tél 09.81.76.96.63 secretaire.snalc@gmail.com | Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - appt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr - Tél 05.61.21.02.07 | M. Jean-Philippe Saintis - Tél 06.32.40.47.07 Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Philippe Parlat - Tél 09.62.52.23.00 |
| VERSAILLES | M. J.-Christophe Vaysette - SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^e Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.06.15 Fax 01.48.42.02.50 | M. François Valeix SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^e Roussin - 75015 Paris | Mme Anne-Sophie Wiesek SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^e Roussin - 75015 Paris | M. J.-Christophe Vaysette (voir col. Président) snalc-versailles@wanadoo.fr |
| DETACHES ETRANGER OUTRE-MER | M. Frantz Johann von der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutrem@snalc.fr | Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévise - 75009 Paris | SNALC-CSEN Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévise - 75009 Paris | M. Frantz Johann von der Brügge (voir col. Président) |

